



PROGRAMME DU TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE D'AGENT DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ
175 H + 7 H d'examen (182 heures)

ASSISTANCE FORMATION PREVENTION SECURITE

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93 13 15979 13
Auprès du préfet de région PACA
Autorisation d'exercer CNAPS N° FOR 013-2023-06-14- 20180607953

Obligations réglementaires :

- Application du livre VI du Code de la Sécurité Intérieure.
- Application des Décret n° 2005 – 1122 du 06 septembre 2005, Décret n° 2006 – 1120 du 07 septembre 2006, Décret n° 2007 – 1181 du 03 août 2007.
- Application de l'Arrêté du 10 juillet 2012 modifiant l'arrêté du 03 août 2007 : Les dirigeants et les salariés doivent justifier de leur aptitude professionnelle par-là détention du TITRE- APS élaboré par la branche professionnelle ou d'une certification professionnelle enregistrée au R.N.C.P ou d'un titre reconnu par un état membre de l'UE.

Objectifs : À la fin de cette formation vous serez capable de :

- Connaître la réglementation et le cadre légal du métier d'agent de sécurité privée
- Savoir surveiller un site et intervenir en cas de besoin
- Être acteur de la sécurité et de la prévention

Bénéficiaires : Toute personne postulant à un emploi en entreprise de sécurité privée.

Pré requis :

- Savoir lire, écrire, comprendre et s'exprimer en français (test NIVEAU B1).
- Savoir compter (test de calcul).
- Avoir une autorisation préalable délivrée par le CNAPS en cours de validité.

RNCP : N° France compétence : **N°34054**

VERSION 2 – MG – 14/03/2023

Assistance Formation Prévention Sécurité

E-mail | contact@afpsconseil.fr
Tel | 06.63.86.64.81 – 04.42.96.23.38

afpsformation.fr

Bureau | 115 rue Louis Armand – PAAP – 13290 Aix en Provence

ADEF | N° Agrément 1316090601
CNAPS | FOR-013-2028-04-06-20230607953

SAS au Capital de 18 500 €
RC Aix-en-Provence B 410 608 566 00072 – APE 7022 Z
N° tva intracommunautaire : FR 12410608566

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93.13.15979.13
du préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INRS | 1508329/2021/SST-01/O/07

Pour l'obtention d'une carte professionnelle autorisant l'exercice d'une activité privée de sécurité mentionnée à l'article L. 611-1, la durée et le contenu de la formation initiale, ainsi que les compétences évaluées à l'occasion de cette formation, sont fixés comme suit :

MODULE SECOURISME : 14 heures

- o Être capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail
- o Être capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise

MODULE ENVIRONNEMENT JURIDIQUE : 22 heures

- o Connaître le livre VI du code de la sécurité intérieure et la convention de branche
- o Connaître les principes de la République française
- o Application de l'article 73 du code de procédure pénale
- o Maîtriser les garanties liées au respect des libertés publiques
- o Maîtriser les garanties liées au respect des libertés publiques et privées
- o Respecter la déontologie professionnelle

MODULE GESTION DES CONFLITS : 14 heures

- o Savoir analyser les comportements conflictuels
- o Savoir résoudre un conflit
- o Être capable de gérer une situation conflictuelle

MODULE STRATEGIQUE : 7 heures

- o Savoir transmettre des consignes
- o Réaliser une remontée d'informations
- o Connaître les outils de transmission

MODULE PREVENTION DES RISQUES D'INCENDIE : 7 heures

- o Initiation au risque incendie
- o Exercice d'extinction sur feux à combustible réels

MODULE MODALITE D'APPREHENSION : 7 heures

- o Application de l'article 73 du code de procédure pénale dans le cadre des missions de l'agent de prévention et de sécurité (APS)

MODULE SENSIBILISATION AUX DES RISQUES TERRORISTES : 13 heures

- o Définir les risques terroristes et connaître les différentes menaces terroristes
- o Connaître les différentes menaces terroristes o Connaître les niveaux de risque associés
- o Connaître les différents matériels terroristes
- o Savoir développer ses réflexes en matière de prévention et de sécurité face aux menaces terroristes
- o Détecter et prévenir : les bons réflexes face aux menaces terroristes o Savoir entretenir sa culture de la sécurité
- o Se protéger soi-même
- o Protéger
- o Alerter les forces de l'ordre et faciliter leur intervention
- o Faciliter l'intervention des forces de l'ordre
- o Sécuriser une zone
- o Identifier le risque de blessures en rapport avec le danger
- o Notions de secourisme "tactique"
- o Alerter les secours

VERSION 2 – MG – 14/03/2023

Assistance Formation Prévention Sécurité

E-mail | contact@afpsconseil.fr
Tel | 06.63.86.64.81 – 04.42.96.23.38

afpsformation.fr

Bureau | 115 rue Louis Armand – PAAP – 13290 Aix en Provence

ADEF | N° Agrément 1316090601
CNAPS | FOR-013-2028-04-06-20230607953

SAS au Capital de 18 500 €
RC Aix-en-Provence B 410 608 566 00072 – APE 7022 Z
N° tva intracommunautaire : FR 12410608566

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93.13.15979.13
du préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INRS | 1508329/2021/SST-01/O/07



MODULE PROFESSIONNEL : 45 heures

- o Appliquer les techniques d'information et de communication. Savoir transmettre les consignes et les informations
- o Préparer la mise en œuvre des missions de l'agent de prévention et de sécurité (APS)
- o Savoir contrôler les accès
- o Connaître les éléments d'un poste de contrôle de sécurité
- o Rondes de surveillance et systèmes de contrôle des rondes

MODULE PALPATION DE SECURITE ET INSPECTION DES BAGAGES : 7 heures

- o Effectuer une inspection visuelle des bagages et une palpation de sécurité

MODULE SURVEILLANCE PAR MOYENS ELECTRONIQUES DE SECURITE : 7 heures

- o Systèmes de télésurveillance et de vidéosurveillance

MODULE GESTION DES RISQUES : 11 heures

- o Maîtriser la gestion des alarmes
- o Protéger le travailleur isolé
- o Sensibilisation au risque électrique

MODULE EVENEMENTIEL SPECIFIQUE : 7 heures

- o Maîtriser du cadre légal des grands rassemblements et de la problématique de leur sécurisation
- o Identifier les acteurs d'un événement
- o Gérer les spécificités du contrôle d'accès et du filtrage lors de grands événements

MODULE GESTION DES SITUATIONS CONFLICTUELLES DEGRADEES : 7 heures

- o Développer les capacités d'un agent en vue de faire face aux risques de situations menaçantes

MODULE INDUSTRIEL : 7 heures

- o Evaluer les risques professionnels
- o Situer le risque industriel majeur au sein des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).
- o Adapter le rôle et les missions de l'agent de sécurité aux particularités d'un site industriel afin de répondre aux exigences spécifiques
- o Être capable d'identifier les risques particuliers liés à la manipulation et au stockage de produits dangereux

MOYENS PÉDAGOGIQUES :

- Equipe pédagogique composée de formateurs conformes aux exigences du référentiel.
- Supports de cours mis à jour régulièrement et validés par le référent pédagogique.
- Matériel pédagogique conforme aux exigences du référentiel.
- Alternance de cours théoriques et d'exercices pratiques.

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE : Manon Guerrero

PRIX : 1456,00 €

CONTACT : 04 42 96 23 38 – 06 07 65 83 35

Mail : contact@afpsformation.fr

VERSION 2 – MG – 14/03/2023

Assistance Formation Prévention Sécurité

E-mail | contact@afpsconseil.fr

Tel | 06.63.86.64.81 – 04.42.96.23.38

afpsformation.fr

Bureau | 115 rue Louis Armand – PAAP – 13290 Aix en Provence

ADEF | N° Agrément 1316090601

CNAPS | FOR-013-2028-04-06-20230607953

SAS au Capital de 18 500 €

RC Aix-en-Provence B 410 608 566 00072 – APE 7022 Z

N° tva intracommunautaire : FR 12410608566

**Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93.13.15979.13
du préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur**

INRS | 1508329/2021/SST-01/O/07



NOMBRE DE PARTICIPANTS : Minimum 4 et Maximum 12

DURÉE : 182 heures dont 7 heures d'examens soit 26 jours

LIEU DE LA FORMATION : 115 rue Louis Armand – PAAP – 13290 Aix en Provence

ACCESSIBILITÉ / HANDICAP : Pour toute question liée au handicap, veuillez contacter notre référent pour envisager les aménagements nécessaires. (Référent handicap : Manon Guerrero)

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Examen de contrôle des connaissances :

1. Partie théorique réalisée sur tablettes numériques :

103 Questions portant sur 11 Unités de Valeur. Barème pour chaque UV :

- Note ≥ 12 : l'UV est acquise
- $8 \geq$ Note < 12 : le candidat est ajourné et pourra se présenter à une nouvelle session d'examen
- Note < 8 : le candidat devra suivre à nouveau la formation concernant ce module

2. Partie pratique :

UV 1 : Le candidat sera déclaré Apte ou Inapte en fonction des résultats de la grille d'évaluation conforme aux procédures de validation de l'INRS.

Passage devant un jury :

UV 13-15 : Mise en situation pratique sur deux contextes professionnels tirés au sort par le candidat (un scénario PC + un scénario rondier). Le candidat sera déclaré Apte ou Inapte en fonction des résultats de la grille d'évaluation.

Durée de validité des UV = 5 ans

VERSION 2 – MG – 14/03/2023

Assistance Formation Prévention Sécurité

E-mail | contact@afpsconseil.fr
Tel | 06.63.86.64.81 – 04.42.96.23.38

afpsformation.fr

Bureau | 115 rue Louis Armand – PAAP – 13290 Aix en Provence

ADEF | N° Agrément 1316090601
CNAPS | FOR-013-2028-04-06-20230607953

SAS au Capital de 18 500 €
RC Aix-en-Provence B 410 608 566 00072 – APE 7022 Z
N° tva intracommunautaire : FR 12410608566

**Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93.13.15979.13
du préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur**

INRS | 1508329/2021/SST-01/O/07